



AR09039DGER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

## **ARRÊTÉ**

**portant nomination au conseil d'administration de de l'École nationale vétérinaire de Lyon.**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code rural, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Lyon.

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

M. Serge PARAN, président de l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale, est nommé au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Lyon en remplacement de Mme Anne BELLANCOURT.

### **Article 2**

Le directeur de l'École national vétérinaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 15 mai 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'enseignement et  
de la recherche

Jean-Louis BUER